



UCA - Faculté des Sciences et Ingénierie

Portail Sciences et Technologies

Dispositif Oui-Si

2020-2021

Parcours aménagé

Les étudiants dont l'inscription au Portail Sciences et Technologies est assortie d'un **Oui-Si** doivent suivre un **parcours aménagé**.

C'est au vu du dossier de l'étudiant que la commission Parcoursup décide s'il doit suivre le parcours aménagé.

S'il fallait résumer le **parcours aménagé** en une formule, ce serait

valider sa première année de licence en deux ans .

Il s'agit d'aider les étudiants ayant des difficultés ou au parcours atype à réussir. Les enseignements de niveau L1 sont aménagés sur deux ans, avec du soutien en tutorat et un suivi personnalisé.

Objectif prioritaire

Avoir validé sa L1 à la fin des 4 premiers semestres passés à l'université

Les étapes :

- ▶ **Septembre 2020 - Janvier 2021 :**
L'UE Transversale + 2 UE Disciplinaires
- ▶ **Février 2021 - Juillet 2021 :**
L'UE Transversale + 2 UE Disciplinaires
- ▶ **Septembre 2021 - Janvier 2022 :** 2 UE Disciplinaires
- ▶ **Février 2022 - Juillet 2022 :** 2 UE Disciplinaires

Le dispositif

Au premier semestre

- ▶ 2 UE sans crédits ECTS obligatoires :

Bases de Maths + Méthodologie

Responsable de ces UE : Mme Mestrano-Simpson Nicole

Nicole.MESTRANO-SIMPSON@univ-cotedazur.fr

- ▶ Séances de tutorat sur différentes disciplines, suivant les besoins de l'étudiant

Entretiens individualisés à la mi-semestre avec le coordonateur du parcours aménagé. Il s'agit lors de ces entretiens de faire le point avec chaque étudiant sur la pertinence des UE qu'il a choisi de suivre, de valider ou de prévoir une modification sur son projet pédagogique

Le dispositif

Au second semestre

- ▶ Pendant la période ENJEUX de janvier, cours de remise à niveau et de préparation des UE du S2
- ▶ Séances de tutorat sur différentes disciplines, suivant les besoins de l'étudiant

Entretiens individualisés à la mi-semester avec le coordonateur du parcours aménagé.

Flexibilité du dispositif

En cas d'excellents résultats

En cours de semestre ou à la fin d'un semestre, après entretien avec un directeur d'étude, l'accès à des UE supplémentaires pourra être autorisé si les résultats de l'étudiant le justifient

Les tutorats

L'étudiant adresse sa demande de tutorat à l'enseignant chargé de l'organisation des séances

▶ 2019-2020 :

Yaméogo Joachim (Joachim.YAMEOGO@univ-cotedazur.fr)

En utilisant exclusivement sa messagerie académique :
prenom.nom@etu.univ-cotedazur.fr

Tout étudiant inscrit à un tutorat s'engage à suivre toutes les séances de ce tutorat